



Schweizerische Vereinigung für Wiederkäuergesundheit
Association Suisse pour la Santé des Ruminants



Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses
Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri

Profil professionnel de l'Association Suisse pour la Santé des Ruminants du Titre de vétérinaire spécialisé FVH pour ruminants SVS

2025



Table des matières

1	Section spécialisée	3
2	Formation postgrade menant au FVH pour ruminants SVS	3
3	Définition du domaine spécialisé	4
3.1	Position et rôle du FVH dans le système de santé vétérinaire	4
3.2	Pertinence pour le marché du travail	4
3.3	Spectre des patients concernés par les prestations du FVH.....	4
3.4	Spectre de compétences du FVH	5
4	Collaboration	5
5	Contexte	6
5.1	Contexte de politique de santé et influence	6
5.2	Contexte économique et influence.....	6
5.3	Contexte international et influence.....	7
6	État des lieux	7
6.1	Assurance et promotion de la relève.....	8
6.2	Financement.....	8
6.3	Défis	8
7	Assurance qualité.....	9
8	Perspectives d'avenir.....	10



1 Section spécialisée

Association Suisse pour la Santé des Ruminants (ASSR)

2 Formation postgrade menant au FVH pour ruminants SVS

Le domaine de la médecine des ruminants couvre un champ de connaissances très vaste. Il englobe le traitement d'espèces animales très différentes (bovins, moutons, chèvres et camélidés du Nouveau Monde) ainsi que l'utilisation d'approches thérapeutiques très variées. Alors que les camélidés du Nouveau Monde et les petits troupeaux de chèvres et de moutons sont gardés à titre de hobby et traités individuellement, les grandes exploitations bovines professionnelles et les grands troupeaux de moutons et de chèvres sont gérés au niveau du cheptel.

L'agriculture a beaucoup évolué, en particulier dans le domaine de l'élevage bovin. Il y a quelques années encore, l'accent était mis sur le traitement individuel des animaux dans les petites exploitations. Aujourd'hui, la gestion et le maintien en bonne santé de l'ensemble du cheptel occupent une place de plus en plus importante. En Suisse aussi, la tendance est à la création d'exploitations comptant un plus grand nombre d'animaux, gérées par des agricultrices et agriculteurs ayant suivi une formation professionnelle. D'où la nécessité de disposer de vétérinaires bien formés, capables d'une part de traiter parfaitement un animal malade et d'autre part d'évaluer l'ensemble d'une exploitation agricole et de discuter et résoudre les problèmes d'égal à égal avec des agricultrices et agriculteurs également très bien formés.

Outre cet écart entre le traitement d'animaux individuel ou gardés à titre de hobby et le suivi vétérinaire des cheptels, la médecine vétérinaire des animaux de rente est depuis longtemps au centre de l'intérêt public en ce qui concerne les questions liées à la santé et au bien-être des animaux. L'avis des vétérinaires spécialisés dans les animaux de rente est notamment sollicité sur des thèmes tels que l'élevage intensif, la protection animale et l'utilisation d'antibiotiques. Afin de garantir à l'avenir un élevage de ruminants de qualité et apprécié par les consommatrices et consommateurs, la collaboration entre les vétérinaires, les productrices et producteurs et les distributrices et distributeurs revêt une importance croissante.

La formation postgrade menant au FVH pour ruminants SVS vise à former des vétérinaires capables de traiter les problèmes liés à la santé des ruminants dans son ensemble, incluant la protection animale et la sécurité alimentaire, et de proposer des solutions concrètes fondées sur des preuves. Les titulaires du FVH sont des partenaires compétents pour l'agriculture dans le domaine des ruminants.



3 Définition du domaine spécialisé

3.1 Position et rôle du FVH dans le système de santé vétérinaire

Les vétérinaires spécialisés en médecine des ruminants sont capables d'examiner un animal individuel de manière professionnelle, d'identifier la cause de la maladie et de la traiter.

Ils sont en mesure d'évaluer l'état de santé d'un cheptel dans une exploitation agricole. En collaboration avec la ou le responsable de l'exploitation et, si nécessaire, avec l'aide de spécialistes (tels que des conseillères et conseillers en alimentation animale), ils peuvent résoudre les problèmes au sein de ce cheptel qui conduisent au développement de maladies chez les animaux.

Les vétérinaires recherchent et encouragent l'échange d'informations et la collaboration avec d'autres secteurs, tels que les distributrices et distributeurs de denrées alimentaires. Ils sont disposés à coopérer avec les autorités officielles pour le bien-être des animaux et assument des tâches officielles dans le domaine de la production alimentaire et de la surveillance des épizooties.

3.2 Pertinence pour le marché du travail

Les vétérinaires spécialisés dans les ruminants travaillent directement dans les exploitations agricoles, en collaboration avec les responsables d'exploitation. Leur clientèle comprend aussi bien des exploitations comptant quelques animaux gardés à titre de hobby que de grandes exploitations agricoles avec un nombre élevé d'animaux à haut rendement.

Ils sont appelés lorsqu'un animal est malade ou lorsqu'un problème sanitaire survient dans un cheptel. Ils sont coresponsables de la production d'aliments de qualité et sans résidus. Ils effectuent des contrôles officiels par sondage et s'engagent pour le bien-être et la protection des animaux.

3.3 Spectre des patients concernés par les prestations du FVH

La formation postgrade FVH permet aux vétérinaires de travailler en tant que spécialistes dans le domaine de la médecine et de la prise en charge des ruminants.

Une fois le titre obtenu, les titulaires ont les compétences nécessaires pour établir un diagnostic après examen d'un animal individuel; ils peuvent effectuer eux-mêmes des examens complémentaires ou demander des clarifications à d'autres services professionnels tels que les cliniques pour ruminants des universités de Zurich et de Berne. Ils sont capables d'évaluer leurs propres compétences et connaissent les limites des traitements vétérinaires. Ils sont toujours soucieux de se perfectionner, d'acquérir de nouvelles connaissances et pratiques et de les mettre en œuvre dans leur travail quotidien.



Ils ont suivi une formation postgrade dans le domaine de la gestion des grandes exploitations et connaissent bien les indicateurs et leur évaluation dans le domaine de la médecine de troupeau. Ils sont disposés à collaborer avec les services vétérinaires cantonaux et la Confédération et à accepter des mandats dans le domaine de la surveillance des épizooties. En fonction de leur formation complémentaire, les titulaires du FVH assument des tâches dans le domaine du contrôle des denrées alimentaires.

3.4 Spectre de compétences du FVH

Après avoir suivi la formation postgrade FVH, les diplômés sont compétents pour examiner un ruminant de manière générale et approfondie, par exemple à l'aide d'échographies et de radiographies, et pour établir un diagnostic sur un animal malade.

Ils peuvent traiter l'animal de manière autonome et effectuer des opérations courantes telles que des césariennes et des fixations de caillette. Ils connaissent également les possibilités offertes par les cliniques lorsque la situation ne permet pas de traiter l'animal dans l'exploitation (p. ex. opération d'un iléus, fixation d'une fracture). Ils sont compétents pour examiner un cas de manière globale et rédiger un rapport médical fondé en s'appuyant sur des sources scientifiques.

Les vétérinaires spécialisés connaissent la situation en matière d'épizooties en Suisse et les programmes de surveillance existants.

Les titulaires du titre connaissent les principales étapes de la production des denrées alimentaires issues de ruminants et sont en mesure d'en évaluer la qualité. Ils disposent des connaissances nécessaires sur les maladies transmissibles par ces denrées.

4 Collaboration

Les vétérinaires spécialisés dans les ruminants collaborent si nécessaire avec des collègues d'autres domaines spécialisés qui peuvent contribuer à clarifier les problèmes de santé. Il peut s'agir par exemple de spécialistes travaillant dans des laboratoires qui examinent et interprètent les échantillons envoyés. Ils connaissent les possibilités offertes par les cliniques telles que les facultés Vetsuisse et transmettent les cas complexes pour un examen plus approfondi.

Pour résoudre les problèmes au sein d'un cheptel, il est souvent nécessaire de collaborer avec d'autres spécialistes. Les vétérinaires spécialisés savent à qui s'adresser pour obtenir des examens complémentaires (laboratoires, conseillères et conseillers en alimentation animale, etc.). Ils connaissent les offres des services de santé tels que le Service sanitaire pour les veaux (SSV) et Santé Bovins Suisse (SBS) ainsi que le Service consultatif et Sanitaire en matière d'élevage de Petits Ruminant (SSPR) et recherchent la collaboration.



Lorsque leur contribution est requise dans le cadre d'activités officielles, ils collaborent avec les services officiels de lutte contre les épizooties et de contrôle sanitaire afin d'empêcher la propagation d'une épizootie, de permettre l'éradication des maladies et de contrôler l'absence d'épizootie.

5 Contexte

5.1 Contexte de politique de santé et influence

Les vétérinaires spécialisés dans les ruminants sont en première ligne pour préserver la santé de ces animaux. Ils sont quotidiennement confrontés aux modes de garde et à la gestion de l'élevage et contribuent à préserver la santé des animaux dans les conditions données. Ils recherchent le dialogue avec les agricultrices et agriculteurs et tentent d'améliorer les situations problématiques. La garde d'animaux agricole est au cœur du débat public et les vétérinaires en sont conscients. Ils s'efforcent de garantir, de rétablir ou d'améliorer la santé des animaux en fonction de la situation. Ils travaillent en collaboration avec les agricultrices et agriculteurs, en tenant compte de la situation de l'exploitation concernée.

5.2 Contexte économique et influence

Les vétérinaires spécialisés dans les ruminants sont quotidiennement confrontés à la pression économique subie par l'agriculture et, par conséquent, par leur clientèle. Outre les coûts liés à l'alimentation, aux engrais, aux semences, etc., les soins vétérinaires constituent un autre poste de dépenses qui doit être maintenu aussi bas que possible dans le domaine de la garde d'animaux professionnelle. Les vétérinaires doivent être prêts à établir des calculs coûts-bénéfices, à conseiller au mieux les agricultrices et agriculteurs dans la situation actuelle et à accepter leurs décisions. Ils doivent être en mesure d'évaluer quels traitements sont peu coûteux et lesquels entraînent des dépenses élevées, et proposer la meilleure approche possible pour la situation en collaboration et en consultation avec les agricultrices et agriculteurs.

D'autre part, lorsqu'il s'agit d'animaux gardés à titre de hobby, pour lesquels les considérations économiques ne jouent pas un rôle déterminant, ils doivent être en mesure de conseiller au mieux les propriétaires sur les traitements plus coûteux et de leur indiquer les examens complémentaires appropriés et les possibilités offertes par les cliniques spécialisées.

Les vétérinaires spécialisés dans les ruminants doivent être conscients qu'ils seront régulièrement confrontés à des situations où ils devront concilier les impératifs économiques et le bien-être animal. Ils doivent être prêts à s'opposer à une pression économique trop forte et à contribuer à maintenir et à créer des conditions d'élevage garantissant le bien-être des ruminants malgré cette pression.



5.3 Contexte international et influence

Les vétérinaires spécialisés dans les ruminants en Suisse bénéficient d'une bonne infrastructure, d'une offre variée de médicaments vétérinaires et de services modernes, mais ils sont également confrontés aux coûts élevés que cela implique. Ils sont régulièrement confrontés au débat sur les coûts moins élevés de l'alimentation et des traitements à l'étranger, et ne doivent pas hésiter à aborder ce sujet avec les agricultrices et agriculteurs.

Ils doivent être ouverts aux évolutions observées dans d'autres pays, tant en matière d'élevage et de protection animale que de développement des méthodes de traitement et des connaissances scientifiques, et intégrer ces connaissances dans leurs méthodes thérapeutiques.

6 État des lieux

Le programme FVH pour ruminants existe depuis de nombreuses années. Il s'est développé pour devenir un programme bien établi, doté d'un règlement fixe qui est régulièrement révisé.

Il s'agit actuellement d'un programme de formation postgrade de trois ans, qui doit être suivi dans des établissements de formation postgrade reconnus, dont le démarrage doit être annoncé au préalable à l'ASSR. (À plus long terme, conformément aux règlements de l'Ordonnance sur la formation de la SVS, la formation postgrade comprend au moins 1200 heures de formation postgrade spécialisée (HFP) par an, soit un total de 3600 HFP spécifiques, dans un délai maximal de six ans).

Les facultés Vetsuisse de Berne et de Zurich ainsi que les cabinets vétérinaires reconnus comme établissements de formation postgrade par l'ASSR et la SVS font office d'établissements de formation postgrade. Dans chaque établissement de formation postgrade, une formatrice ou un formateur reconnu est responsable de la formation. Ces derniers sont eux-mêmes titulaires du FVH et ont été reconnus comme formatrices et formateurs par l'ASSR et la SVS. De plus, les personnes qui terminent le cursus sont accompagnées pendant leur formation par des tutrices et tuteurs également titulaires du FVH, qui se tiennent à tout moment à leur disposition pour répondre à leurs questions.

Pendant la formation postgrade, les participantes et participants sont formés dans les quatre spécialités principales de la médecine des ruminants, à savoir la médecine interne, la chirurgie, la médecine de troupeau et la gynécologie/obstétrique. Ceci se déroule dans les établissements de formation postgrade. Pendant cette période, trois rapports de cas écrits doivent être rédigés dans trois domaines de spécialisation différents. Les évaluations pratiques dans les quatre matières principales ont lieu à la fin de la formation postgrade. En outre, les candidates et candidats doivent acquérir pendant cette période de bonnes connaissances dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la pharmacologie (VRT = vétérinaire responsable technique), de la pathologie et de l'épidémiologie. Les connaissances dans ces domaines



spécialisés sont évaluées, en plus des quatre matières principales, dans le cadre d'une évaluation écrite qui a lieu avant l'évaluation pratique et dont la réussite est une condition préalable à l'admission à cette dernière.

Pour acquérir ces connaissances spécialisées, il est nécessaire de suivre un cours dans le domaine de la sécurité alimentaire et le cours VRT. Il faut également fournir la preuve d'une formation postgrade régulière et des heures de formation suivies. Une fois toutes ces conditions remplies, les participantes et participants se voient décerner le titre FVH pour ruminants.

6.1 Assurance et promotion de la relève

Les vétérinaires spécialisés dans les ruminants sont recherchés, en particulier s'ils ont suivi une formation approfondie. Actuellement, dix vétérinaires en moyenne entament chaque année la formation postgrade de vétérinaire spécialisé dans les ruminants et en moyenne six personnes ayant suivi le cursus obtiennent leur diplôme de vétérinaire spécialisé dans les ruminants après l'évaluation.

6.2 Financement

Le financement de la formation postgrade est assuré par les émoluments d'inscription et d'examen à la charge des personnes suivant le cursus. Ces émoluments couvrent une grande partie des coûts d'évaluation. Les coûts non couverts sont pris en charge par la section.

Pendant les trois années de formation postgrade, les personnes en formation sont employées comme assistantes et assistants vétérinaires par l'établissement de formation postgrade et perçoivent un salaire conforme aux conditions du marché du travail. Selon les accords individuels, les formations postgrades sont prises en charge soit par l'employeur, soit par la personnes en formation elle-même.

La coordination du FVH par la section est assurée bénévolement par le Comité, dont une partie des membres est rémunérée sous forme de défraitements.

6.3 Défis

L'objectif est de susciter l'intérêt des jeunes vétérinaires pour la profession de praticienne et praticien spécialisé dans les ruminants à travers la formation postgrade FVH, de leur offrir une formation de qualité et de maintenir leur niveau de spécialisation dans la pratique.

L'un des défis consiste à trouver et à soutenir de bons établissements de formation postgrade et des formatrices et formateurs qualifiés. Les personnes formées doivent pouvoir suivre une formation postgrade dans tous les domaines spécialisés. Il doit leur être possible d'acquérir de l'expérience dans d'autres domaines spécialisés, tels que la chirurgie, qui ne



peuvent être couverts de manière suffisamment approfondie par certains établissements de formation postgrade, dans d'autres établissements (tels que les facultés Vetsuisse).

À l'issue de la formation postgrade, les diplômés se positionnent comme des spécialistes dans tous les domaines de la médecine des ruminants. Ils doivent être en mesure de prouver ces compétences lors de l'évaluation. Afin de garantir des évaluations fiables et équitables, il est nécessaire de disposer de spécialistes dans les différents domaines, prêts à intervenir en tant qu'examinatrices et examinateurs, ainsi que de vétérinaires praticiennes et praticiens qui assistent à l'évaluation en tant que co-examinatrices et co-examineurs pour soutenir les examinatrices et examinateurs. Il n'est pas toujours facile de trouver de telles personnes dans une profession difficile à planifier et qui exige une grande disponibilité.

De plus, l'embauche d'une ou d'un vétérinaire spécialisé dans les ruminants après l'obtention du titre devrait être un atout pour tout cabinet vétérinaire, et devrait se refléter dans le salaire. Pour cela, les compétences des vétérinaires spécialisés doivent se démarquer positivement de celles de leurs collègues du même âge ayant la même expérience pratique, mais sans formation FVH. De leur côté, les propriétaires de cabinets doivent être disposés et avoir les moyens financiers de verser un salaire plus élevé à ces spécialistes à long terme.

7 Assurance qualité

Les cabinets et cliniques proposant des formations postgrades de vétérinaire spécialisé sont contrôlés par l'ASSR, qui décide avec la SVS de leur reconnaissance comme établissements de formation postgrade. Ces cabinets et cliniques doivent traiter un nombre suffisant de ruminants et couvrir les domaines spécialisés requis.

Pendant la formation postgrade, l'établissement de formation postgrade est évalué chaque année par les tutrices et tuteurs lors d'un entretien avec les personnes en formation, au cours duquel les lacunes sont abordées et des améliorations sont recherchées. Les rapports de cas requis sont lus et corrigés par des expertes et experts des domaines spécialisés concernés. La formation postgrade régulière en dehors de l'établissement de formation postgrade est attestée par des heures de formation.



8 Perspectives d'avenir

Le FVH pour ruminants est une formation postgrade reconnue qui a pour objectif de former des vétérinaires compétents dans le domaine de la médecine des ruminants. À long terme, la formation postgrade de vétérinaire spécialisé dans les ruminants devra toutefois être adaptée afin de continuer à motiver un grand nombre de vétérinaires à la suivre et à exercer durablement en tant que spécialistes de la médecine des ruminants.

Il faudra également continuer à compter sur des vétérinaires engagés, prêts à assumer les tâches de formation postgrade dans leurs cabinets, à participer activement aux évaluations et à transmettre aux jeunes vétérinaires leur enthousiasme pour la formation postgrade et l'activité professionnelle de vétérinaire spécialisé en médecine des ruminants.